



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Mémoire pour une politique de la réussite éducative

Novembre 2016

Rédaction du mémoire

Denis Leclerc, ps.éd., président, OPPQ

Jean Hénault, M.A., ps.éd., coordonnateur aux admissions et au soutien professionnel, OPPQ

Personnes ayant collaborés à l'élaboration du mémoire

Anne-Marie Beaulieu, ps.éd., syndique adjointe, OPPQ

Johanne Dubord, ps.éd.

Claudine Pelletier, ps.éd., personne-ressource de soutien et d'expertise au mandat régional trouble du comportement, Montréal

Marie-Ève Roger, ps.éd., Commission scolaire de Montréal

Joseph Ross, ps.éd., Commission scolaire Marguerite-Bourgeois

Table des matières

INTRODUCTION	4
AXE I : L'ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS LES ÉLÈVES	4
THÈME 1 : UNE INTERVENTION DÈS LA PETITE ENFANCE	4
.....	7
THÈME 2 : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS	7
THÈME 3 : UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DU PARCOURS SCOLAIRE	10
THÈME 4 : LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES.....	12
AXE III : DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES MOBILISÉS AUTOUR DE LA RÉUSSITE	14
THÈME 1 : L'ENGAGEMENT PARENTAL	14
THÈME 2 : L'APPUI DES PARTENAIRES ET DE LA COMMUNAUTÉ	15
RÉFÉRENCES UTILISÉES :.....	16
RECOMMANDATIONS.....	17

Introduction

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec a été créé en 2010, mais les psychoéducateurs font partie du système professionnel depuis 2000. L'Ordre compte à ce jour plus de 4500 membres et a pour principale mission de protéger le public. Il remplit son mandat, conféré par le Code des professions du Québec, en s'assurant, entre autres, du haut niveau de qualité des services professionnels offerts par ses membres.

Les psychoéducateurs sont présents dans le secteur de l'éducation depuis plus de 40 ans. Actuellement, plus de 37 % des membres de l'Ordre y travaillent. Les psychoéducateurs interviennent auprès des personnes ayant développé ou étant en voie de développer une relation inappropriée avec leur environnement. Appelés à travailler avec des clientèles de tous les âges, les psychoéducateurs se distinguent par l'approche qu'ils adoptent pour répondre aux besoins des personnes en difficulté. Pour les psychoéducateurs, les difficultés sont abordées sous l'angle de l'interaction entre l'individu et son milieu de vie. Il en résulte des interventions dirigées non seulement vers la personne, mais aussi vers l'environnement avec lequel celle-ci est en interaction.

Axe I : L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves

Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance

La démonstration de l'importance d'intervenir dès la petite enfance n'est plus à faire. L'Ordre est d'avis qu'il faut tout mettre en œuvre pour soutenir l'implantation et l'animation des programmes de stimulation précoce offerts dans les CISSS et CIUSSS de la province, pour préparer le mieux possible l'entrée à l'école des enfants, principalement ceux issus des milieux défavorisés et n'ayant pas fréquenté les services de garde à l'enfance. Il importe également de promouvoir le partenariat entre l'école, les services de

garde à l'enfance et les CISSS, dans le but d'améliorer la complémentarité et la concertation des actions au moment où l'enfant fait son entrée à l'école. La mise en place de mécanismes de partage et de transmission d'informations pourrait être une résultante de ce partenariat et impliquer une participation significative des psychoéducateurs. Ils sont habilités à soutenir et impliquer les parents pendant cette période charnière et à mettre en œuvre des interventions concertées avec les partenaires du réseau scolaire.

Au début des consultations publiques sur la réussite éducative, il a été proposé de créer un dossier central de l'élève qui permettrait à tous les intervenants de suivre l'évolution de l'élève tout au cours de son parcours scolaire. Un tel type de dossier peut présenter certains avantages, notamment lors du passage primaire-secondaire. Le dossier central pourrait être, pour les intervenants impliqués auprès d'élèves à risque, un outil intéressant pour la planification des services et pour soutenir leur intégration à l'école secondaire. Si nous reconnaissons ses avantages possibles, nous avons toutefois certaines réserves. Un tel dossier central pourrait aussi causer des préjudices à l'enfant et à sa famille qui ne peuvent être ignorés. On pourrait notamment y retrouver des éléments d'information touchant les comportements de l'enfant en milieu de garde ou des informations sur les parents qui ne devraient pas s'y retrouver.

Pourra-t-on garantir à 100 % le respect des règles entourant la confidentialité ? En ce sens, l'Ordre est particulièrement sensible au fait que des conditions strictes devraient être exigées relativement au secret professionnel. Il faudrait que la consultation du dossier central de l'élève et la transmission d'informations qui s'y trouvent, soient rigoureusement encadrées et respectent les règles de confidentialité et de consentement à l'égard de la transmission de dossiers. Les professionnels de la consultation qui font partie d'un ordre professionnel sont tenus dans leur pratique, de par leur code de déontologie, de respecter ces règles. Par contre, les autres acteurs de l'école qui ne font pas partie d'un ordre professionnel n'ont pas les mêmes obligations.

La transition scolaire, entre les services de garde à l'enfance et l'école, représente un défi adaptatif important pour les enfants à risque ou ayant des besoins particuliers. Dans ce sens, il est important de rappeler la pertinence des ateliers de préparation à l'entrée à l'école, abordant entre autres le langage, la socialisation et la motricité, ainsi que les programmes d'intégration à l'école, tels que Passe-Partout, comprenant un volet pour les parents et un autre pour les enfants. Les journées de dépistage des enfants de quatre ans, organisées par l'école de quartier l'année précédant l'entrée à la maternelle, s'avèrent aussi une mesure intéressante pour faire connaître l'école aux enfants, mais aussi pour créer un premier lien avec les parents. La direction pourrait, à cette occasion, parler des attentes de l'école et présenter les services éducatifs complémentaires offerts tout en donnant aux parents la possibilité de poser leurs questions. Enfin, pour favoriser des pratiques de transition de qualité, en priorité dans les milieux socioéconomiques jugés plus à risque, il serait pertinent de soutenir la mise en place de lieux de concertation reconnus et efficaces, réunissant les services de garde à l'enfance, les écoles et les partenaires gravitant autour de celles-ci (MELS, 2010). Ces lieux de concertation permettraient de s'assurer que les pratiques de transition s'inscrivent dans une démarche planifiée et structurée associant tous les partenaires concernés.

Enfin, les psychoéducateurs ont la préoccupation que nos organisations considèrent le dépistage précoce et l'intervention préventive comme des priorités absolues. De nombreuses études ont démontré que ces mesures ont une influence majeure sur le développement de l'enfant. Les écoles doivent être en mesure de procéder au dépistage des difficultés d'apprentissage liées à la littératie et la numératie, mais également celles liées aux comportements adaptatifs et intervenir le plus rapidement possible en prévention. Il va sans dire que ces actions doivent se réaliser dans le cadre d'un partenariat étroit et soutenu avec les parents, premiers acteurs dans l'éducation de leur enfant.

Recommandation 1

Promouvoir le partenariat entre l'école, les services de garde à l'enfance et les CISSS pour améliorer la complémentarité et la concertation des actions;

Recommandation 2

Favoriser la mise en place de mécanisme facilitant la transmission d'informations entre l'école, les services de garde à l'enfance et les CISSS;

Recommandation 3

Soutenir l'organisation de journées de dépistage des enfants de 4 ans et l'implantation d'ateliers de préparation à l'entrée à l'école, comprenant les volets parents et enfants;

Recommandation 4

S'assurer que les écoles procèdent systématiquement au dépistage des difficultés d'apprentissage et également à celles liées aux comportements adaptatifs;

Thème 2 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers

Il est important de repérer tôt les élèves à risque ou ayant des besoins particuliers grâce à un dépistage qui débute à la maternelle. Toutefois, il ne faut pas limiter nos actions au dépistage précoce, mais il faut aussi intervenir rapidement auprès des enfants qui cumulent plusieurs facteurs de risque (ex. : difficulté à établir des relations chaleureuses, conditions sociales et économiques difficiles), en se basant sur les pratiques probantes. Il est donc essentiel de développer une culture de la prévention, en s'assurant qu'on se donne les conditions nécessaires pour intervenir efficacement. À ce niveau, l'apport des psychoéducateurs peut être fort significatif. Ils ont en effet les compétences et l'expertise

nécessaires pour procéder à l'évaluation des besoins et pour planifier les interventions, en tenant compte des caractéristiques des élèves montrant des difficultés d'adaptation ainsi que des caractéristiques de l'environnement scolaire. Une évaluation continue de la progression des élèves et des résultats des interventions serait aussi à privilégier. En effet, il est important de mesurer l'atteinte des objectifs qui auront été déterminés en collaboration avec les personnes impliquées auprès de l'enfant et déterminer la pertinence de la planification, de l'organisation, de l'animation ainsi que de l'utilisation des événements issus de l'intervention.

Il est difficile de parler des élèves ayant des besoins particuliers sans aborder la question du financement catégoriel pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Nous croyons, comme plusieurs acteurs du système scolaire, qu'il serait effectivement pertinent de revoir le mode actuel de financement. Celui-ci peut avoir l'effet pernicieux d'amener des commissions scolaires à offrir des services éducatifs davantage en fonction des codes de difficulté qu'en fonction des besoins des élèves. Une autre raison qui milite en faveur d'une révision de l'approche de financement catégorielle réside dans le fait que l'opération administrative qui y est reliée demande beaucoup de temps aux ressources professionnelles. À chaque année pendant plusieurs semaines, les psychoéducateurs et autres professionnels de la consultation sont amenés à délaissier l'intervention directe auprès des élèves et le soutien aux différents intervenants de l'école pour procéder à des évaluations et contribuer ainsi au processus de validation. Nous privilégions donc un mode de financement lié à une approche évaluative davantage orientée sur les besoins des élèves, plutôt qu'un financement catégoriel lié à une approche diagnostique. Nous considérons ainsi qu'il faut centrer notre attention sur les besoins des élèves en difficulté, sur leurs limitations et leurs capacités adaptatives, permettant de mettre en place des interventions efficaces, adaptées à leur situation.

Au sujet de l'évaluation des résultats de l'intégration des élèves HDAA, nous croyons qu'il faut d'abord se pencher sur la question des conditions d'efficacité d'une intégration réussie et du manque d'indicateurs pour évaluer cette intégration en classe régulière.

Pour nous, les conditions d'efficacité ne reposent pas seulement sur les ressources humaines (plus de personnel) et financières, mais également sur l'adaptation de l'enseignement et la formation continue des enseignants appelés à intégrer des élèves HDAA. Il est à noter que la notion de formation continue est présentée ici comme « toute activité de formation axée sur l'acquisition, l'approfondissement, la mise à jour de connaissances ou le développement de compétences à laquelle s'inscrit une enseignante ou un enseignant en cours de carrière » (COFPE, 2002, p. 19). La formation continue sera d'autant plus efficace si elle prévoit une formule d'accompagnement. À ce niveau, les professionnels des services complémentaires, dont les psychoéducateurs, doivent être considérés comme des acteurs incontournables pour assurer cet accompagnement.

Une évaluation adéquate des résultats de l'intégration des élèves HDAA demande qu'on ait identifié, au préalable, les aspects qui seront évalués et ne pas perdre de vue que l'intégration doit être regardée non seulement sous l'angle de la réussite scolaire, mais aussi sous l'angle social. Nous pensons également que l'évaluation des résultats de l'intégration ne pourra se faire sans l'identification et la prise en compte des conditions d'efficacité d'une intégration réussie. On convient que l'évaluation de tous ces aspects est complexe et ne peut se réaliser sans un partenariat étroit entre le milieu de l'éducation et celui de la recherche.

Il n'est pas possible de discuter de la qualité des interventions auprès des élèves HDAA sans aborder l'enjeu de la grande disparité des services directs à l'élève, d'une région à l'autre, d'une commission scolaire à l'autre, et même d'une école à l'autre. Dans ce contexte et dans un souci d'offrir à tous les élèves les services répondant à leurs besoins, nous croyons que le ministère de l'Éducation devrait envisager la mise en place d'un seuil minimal de services directs pour les EHDA.

Enfin, il nous apparaît important que le réseau des écoles privées accueille davantage d'élèves HDAA, qu'il assume une part plus significative de l'effort consenti à l'accueil de ces élèves et ce, pas uniquement à l'intérieur des écoles privées spécialisées. Évidemment, l'encadrement et le soutien des écoles privées devront être planifiés,

organisés et bien balisés. Nous devons éviter à tout prix de précipiter les choses, afin de ne pas exposer ces élèves à l'exclusion et à la stigmatisation. Il faudrait ainsi s'assurer que ces écoles soient en mesure d'offrir les services nécessaires pour soutenir adéquatement l'intégration de ces élèves ayant des besoins particuliers.

Recommandation 5

Sensibiliser les écoles à l'importance de, non seulement, dépister, mais aussi d'intervenir rapidement auprès des élèves qui cumulent plusieurs facteurs de risque;

Recommandation 6

Revoir le mode actuel de financement des élèves HDAA en misant sur une approche orientée vers les besoins des élèves;

Recommandation 7

Envisager la mise en place d'un seuil minimal de services directs (services professionnels, services de soutien) pour les EHDA;

Recommandation 8

S'assurer que les écoles privées régulières accueillent dans leurs classes un nombre significatif d'élèves HDAA;

Thème 3 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire

Nous avons souligné précédemment l'importance d'intervenir tôt, en se préoccupant de la transition entre les services de garde et l'école et en mettant l'accent sur le dépistage précoce à l'entrée à l'école. Il est toutefois bon de rappeler que le dépistage et les interventions de prévention doivent être au cœur de nos actions et ce, tout au long du parcours scolaire de nos élèves, de la maternelle 4 ans jusqu'au secondaire, en passant

par le primaire. Autrement dit, le dépistage ne doit pas seulement être « précoce », mais il doit se poursuivre tout au long du cheminement scolaire, notamment pour l'identification de problématiques qui apparaissent plus tard dans le développement. On pourrait penser ici à l'abandon scolaire et aux différents troubles de santé mentale, tels que la dépression et l'anxiété.

Toutes les périodes de transition constituent des moments charnières pour les jeunes, mais particulièrement pour ceux qui sont à risque ou en difficulté. Il importe donc d'identifier, vers la fin du primaire, les élèves présentant des vulnérabilités significatives et que l'on considère à risque pour le passage primaire-secondaire. Il s'agit ainsi d'accorder toute l'importance nécessaire à la préparation des jeunes pour qu'ils puissent vivre le plus harmonieusement possible cette transition. Pour ce faire, il faut notamment améliorer la communication entre les intervenants du primaire et ceux du secondaire tout en s'assurant que la transmission des dossiers se fasse dans le respect des règles établies par les organisations scolaires et les ordres professionnels.

Par ailleurs, nous relevons un manque flagrant de continuité caractérisant le passage du secteur jeune à celui de la FP-FGA. Le statut d'élèves HDAA n'existe plus dans ce dernier secteur. Les élèves qui quittent le secteur jeune en juin et qui s'inscrivent au secteur FP-FGA en septembre n'ont pas accès aux mêmes services directs dont ils bénéficiaient auparavant. C'est une situation qui rend cette transition particulièrement difficile pour certains élèves plus vulnérables. On observe également une lacune en ce qui concerne la transmission de l'information entre les deux secteurs. En effet, toute l'information qui a été colligée dans le dossier d'aide particulière au fil du parcours scolaire de l'élève demeure au secteur jeune et n'est pas acheminée au secteur adulte. Pourtant, on y retrouve les évaluations réalisées par les professionnels, les plans d'intervention, les synthèses d'information et autres informations pertinentes qui seraient utiles à soutenir l'intégration de ces jeunes en FP-FGA.

Recommandation 9

Apporter tout le soutien nécessaire aux écoles leur permettant de procéder au dépistage de différentes problématiques tout au long du parcours scolaire des élèves fréquentant le secteur jeune;

Recommandation 10

Soutenir les initiatives menant à l'amélioration de la communication entre les intervenants du primaire et ceux du secondaire et s'assurer que la transmission des dossiers d'élèves entre les écoles respecte les règles établies par les organisations scolaires et les ordres professionnels;

Thème 4 : La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques

L'école québécoise du XXI^e siècle est confrontée à des vecteurs de changements importants. On pense ici aux changements démographiques, à l'immigration, à la diversité ethnique et culturelle ainsi qu'à la mobilité des personnes. Prendre acte de ces changements ne suffit pas, il faut se doter de stratégies et de mécanismes pour s'assurer que les écoles aient l'expertise et toutes les connaissances nécessaires pour relever les défis qui vont se présenter à elles. Dans ce sens, nous appuyons l'idée que le milieu de l'éducation puisse compter sur un organisme ayant le mandat non pas seulement de contribuer au transfert des connaissances, mais aussi de soutenir le développement de nouvelles connaissances ainsi que le développement des expertises et des meilleures pratiques. Nous pensons que cet organisme devrait être apolitique et œuvrer au rapprochement entre le milieu scolaire et le milieu de la recherche. Ce rapprochement sera possible si les différents intervenants du milieu scolaire peuvent avoir accès à des données de recherche concrètes, et qu'on leur propose des pistes d'intervention qu'ils peuvent appliquer rapidement et qui donnent des résultats probants à court terme.

Pour s'assurer d'un haut niveau de qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques, le maintien des compétences est essentiel. En ce sens, nous considérons que la formation continue du personnel scolaire, dont les enseignants, doit être

améliorée. Le fait d'assister à une formation d'une journée, à une conférence, à un congrès ou à un colloque ne suffit pas à modifier ou améliorer une pratique. Il faut aller plus loin et miser sur des formules qui favorisent la consolidation des acquis, comme l'accompagnement, la mise en place de communautés de pratique ou de communautés d'apprentissage. De telles modalités de développement professionnel favorisent l'adoption et la maîtrise de méthodes d'intervention basées sur des données probantes et le transfert des connaissances. Toutefois, adopter de telles modalités de formation demande la mise en place de conditions d'efficacité. Celles-ci reposent sur un contenu de formation de qualité, un accompagnement qui favorise la consolidation des acquis et une implication importante des gestionnaires.

Les écoles doivent pouvoir compter sur un leadership efficace de leurs gestionnaires pour mettre en place ces conditions et rendre cohérents les changements proposés. Ceux-ci doivent donc être bien outillés et soutenus pour leur permettre de faire des choix éclairés quand vient le temps d'implanter de nouvelles approches ou encore promouvoir l'adoption de pratiques probantes. Que ce soit pour transmettre des contenus de formation, pour accompagner les intervenants dans la consolidation des acquis ou pour soutenir et conseiller les gestionnaires, le rôle des professionnels des services complémentaires, dont les psychoéducateurs, est important. Ces professionnels détiennent une expertise essentielle, tout particulièrement auprès des clientèles HDAA, et leur présence dans les écoles est un atout à utiliser.

Lorsqu'il est question de la qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques, nous sommes particulièrement soucieux du faible niveau de préparation des enseignants qui débutent dans la profession et qui sont appelés à œuvrer auprès d'une clientèle à risque ou en difficulté. Le sentiment d'efficacité professionnel est ébranlé quand l'enseignant n'a pas une connaissance suffisante des besoins des jeunes devant lui et de la façon de prévenir les comportements difficiles. Ce facteur a un effet direct sur sa capacité à aider les élèves et ainsi, sur la motivation de ceux-ci. Il en résulte pour l'enseignant une augmentation du sentiment d'incompétence. Nous voulons donc

rappeler l'importance que les commissions scolaires et les écoles prévoient des mesures particulières pour soutenir l'intégration des nouveaux enseignants, et se dotent d'une politique d'insertion professionnelle qui donne une place importante au développement professionnel.

Recommandation 11

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur mette en place un organisme ayant le mandat de soutenir le développement de nouvelles connaissances et des meilleures pratiques, en plus de contribuer au transfert des connaissances;

Recommandation 12

Soutenir les modèles de formation continue misant sur le suivi et l'accompagnement des enseignants dans leurs apprentissages professionnels;

Recommandation 13

Inciter les commissions scolaires à se doter d'une politique d'insertion professionnelle qui donne une place importante au développement professionnel de ses nouveaux enseignants;

Axe III : Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite

Thème 1 : L'engagement parental

La collaboration entre l'école et les parents est valorisée depuis plusieurs années. Nous croyons toutefois que le milieu scolaire doit maintenant faire un pas de plus et miser sur le développement d'une culture de partenariat avec les parents. Un tel partenariat nécessite l'implantation de nouvelles pratiques et la remise en question d'une multitude de façons de faire. Par exemple, le milieu scolaire ne fait pas toujours preuve de souplesse quand vient le temps de proposer des temps de rencontre avec les parents, sans parler de la communication trop souvent à sens unique que l'école peut entretenir avec ceux-ci.

Il faudrait, notamment, considérer la possibilité d'assouplir les horaires d'ouverture de l'école, pour être en mesure de multiplier, par exemple, les ateliers en dehors des heures de classe, sur des thèmes rejoignant les intérêts des parents. Favoriser l'engagement parental dans le soutien aux études de leur enfant nous apparaît comme un objectif incontournable dans nos actions pour favoriser la réussite éducative et nous croyons même que cet axe d'intervention devrait être présent partout, qu'il soit en quelque sorte un axe transversal à tous les autres axes d'intervention.

Dans les milieux défavorisés tout particulièrement, cet engagement parental dans le soutien aux études de leur enfant ne va pas de soi. Le lien de confiance entre les parents et les enseignants n'est pas toujours facile à installer. Les psychoéducateurs, de par leur expertise, sont à même de jouer un rôle majeur auprès des parents d'enfants montrant des difficultés d'adaptation. Ils assurent également un rôle-conseil de grande importance auprès des enseignants, contribuant à mieux faire connaître la réalité des parents, à « traduire » leurs réactions et à proposer des interventions qui vont favoriser l'établissement d'une communication plus constructive entre l'école et les parents.

Thème 2 : L'appui des partenaires et de la communauté

La valorisation sociale de l'éducation est indispensable pour que les interventions des différents acteurs soient convergentes et porteuses d'effets structurants à court et à long termes.

Tout comme l'engagement parental, nous croyons que l'engagement des partenaires de la communauté à la réussite éducative des enfants doit effectivement être renforcé. L'école doit favoriser l'implication et le partenariat avec les organismes de la communauté ayant développé des façons de faire efficaces pour rejoindre les parents et les soutenir, sans pour autant leur transférer ses responsabilités.

Recommandation 14

Soutenir le développement d'une culture de partenariat avec les parents, qui va au-delà de la collaboration, et qui reconnaît davantage la valeur de leur engagement auprès de leur enfant et de leur implication dans la poursuite de la mission de l'école.

Références utilisées :

Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant (2002). *Offrir la profession en héritage*. Avis du COFPE sur l'insertion dans l'enseignement. Dans Gouvernement du Québec : Ministère de l'Éducation (Ed.). Québec.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2010). *Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité*. Gouvernement du Québec, 15 p.

Recommandations

Recommandation 1

Promouvoir le partenariat entre l'école, les services de garde à l'enfance et les CISSS pour améliorer la complémentarité et la concertation des actions;

Recommandation 2

Favoriser la mise en place de mécanismes facilitant la transmission d'information entre l'école, les services de garde à l'enfance et les CISSS;

Recommandation 3

Soutenir l'organisation de journées de dépistage des enfants de 4 ans et l'implantation d'ateliers de préparation à l'entrée à l'école, comprenant les volets parents et enfants;

Recommandation 4

S'assurer que les écoles procèdent systématiquement au dépistage des difficultés d'apprentissage et également à celles liées aux comportements adaptatifs;

Recommandation 5

Sensibiliser les écoles à l'importance de, non seulement, dépister, mais aussi d'intervenir rapidement auprès des élèves qui cumulent plusieurs facteurs de risque.

Recommandation 6

Revoir le mode actuel de financement des élèves HDAA en misant sur une approche orientée vers les besoins des élèves;

Recommandation 7

Envisager la mise en place d'un seuil minimal de services directs (services professionnels, services de soutien) pour les EHDA;

Recommandation 8

S'assurer que les écoles privées régulières accueillent dans leurs classes un nombre significatif d'élèves HDAA;

Recommandation 9

Apporter tout le soutien nécessaire aux écoles leur permettant de procéder au dépistage de différentes problématiques tout au long du parcours scolaire des élèves fréquentant le secteur jeune;

Recommandation 10

Soutenir les initiatives menant à l'amélioration de la communication entre les intervenants du primaire et ceux du secondaire et s'assurer que la transmission des dossiers d'élèves entre les écoles respecte les règles établies par les organisations scolaires et les ordres professionnels;

Recommandation 11

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur mette en place un organisme ayant le mandat de soutenir le développement de nouvelles connaissances et des meilleures pratiques, en plus de contribuer au transfert des connaissances;

Recommandation 12

Soutenir les modèles de formation continue misant sur le suivi et l'accompagnement des enseignants dans leurs apprentissages professionnels;

Recommandation 13

Inciter les commissions scolaires à se doter d'une politique d'insertion professionnelle qui donne une place importante au développement professionnel de ses nouveaux enseignants;

Recommandation 14

Soutenir le développement d'une culture de partenariat avec les parents, qui va au-delà de la collaboration, et qui reconnaît davantage la valeur de leur engagement auprès de leur enfant et de leur implication dans la poursuite de la mission de l'école.